



Liste des cours du programme de PAA				
Numéro du cours	Titre du cours	Nombre d'UFC		Nous vous recommandons de suivre le(s) cours suivant(s) avant de prendre ce cours
		Total	Par catégorie	
Cours obligatoires				
C11	Principes et pratique de l'assurance	20 UFC	15-Technique d'assurance 5-Droit et lois	Nous vous recommandons de suivre ce cours en premier. Il doit être l'un des 4 premiers cours.
C12	L'assurance des Biens	20 UFC	16-Technique d'assurance 4-Droit et lois	C11
C13	L'assurance de la responsabilité civile - 1e partie	20 UFC	15-Technique d'assurance 5-Droit et lois	C12-C14
C14	L'assurance automobile - 1e partie	20 UFC	16-Technique d'assurance 4-Droit et lois	Aucun préalable
C16	L'industrie des assurances	20 UFC	20-Technique d'assurance	Dernier cours ou un des trois derniers cours.
Cours au choix				
C31	Property Damage Appraisal	20 UFC	20-Technique d'assurance	Aucun préalable
C32	Les dommages corporels	20 UFC	20-Technique d'assurance	Ce cours est recommandé à tous ceux dont les activités sont liées aux sinistres
C35	Assurance contre les délits	20 UFC	20-Technique d'assurance	Aucun préalable
C36	Construction des bâtiments, protection incendie et risques courants	20 UFC	20-Technique d'assurance	Aucun préalable
C37	Risques industriels	20 UFC	20-Technique d'assurance	Nous vous recommandons d'avoir suivi le cours C36 avant de faire ce cours.
C38	Prévention des sinistres accidents et risques divers	20 UFC	16-Technique d'assurance 4-Droit et lois	Nous vous recommandons d'avoir suivi le cours C13 avant de faire ce cours.
C39	La fraude	20 UFC	18-Technique d'assurance 2-Droit et lois	Ce cours est recommandé à tous ceux qui oeuvrent dans le domaine des sinistres
C40	L'assurance des pertes d'exploitation	20 UFC	20-Technique d'assurance	C12
C43	Les assurances des risques spécialisés	20 UFC	20-Technique d'assurance	Aucun préalable
C45	Les cautionnements	20 UFC	17-Technique d'assurance 3-Droit et lois	Aucun préalable
C47	La réassurance	20 UFC	20-Technique d'assurance	Nous vous recommandons de suivre les cours C11-C12-C13-C14 avant de faire ce cours.
C48	L'assurance automobile - 2e partie	20 UFC	18-Technique d'assurance 2-Droit et lois	Aucun préalable
C49	Assurance de la responsabilité civile, 2 ^e partie	20 UFC	14-Technique d'assurance 1-Conformité et pratique Professionnelle 5-Droit et lois	C13
C72	Introduction à la gestion des risques et aux assurances des entreprises	20 UFC	20-Technique d'assurance	Aucun préalable
Cours professionnels appliqués				
C110	Rudiments de l'expertise des sinistres	20 UFC	16-Technique d'assurance 4-Droit et lois	C11-C12-C13-C14 Les étudiants qui ont préalablement suivi le C17, ne peuvent pas s'inscrire à ce cours.
C111	L'expertise des sinistres : notions avancées	20 UFC	15- Technique d'assurance 5- Droit et lois	Nous vous recommandons d'avoir suivi le cours C17 ou C110 avant de faire ce cours.
C112	Les sinistres : aspects pratique de la gestion	20 UFC	15- Technique d'assurance 4- Droit et lois 1-Conformité et pratique professionnelle	Nous vous recommandons de suivre les cours C11-C12-C13-C14-C110-C111 avant de faire ce cours.
C120	Rudiments de l'appréciation du risque	20 UFC	20-Technique d'assurance	C11-C12-C13-C14
C121	L'appréciation du risque notions avancées	20 UFC	18- Technique d'assurance 2- Administration	Nous vous recommandons d'avoir suivi le cours C120 avant de faire ce cours.
C122	L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion	20 UFC	4- Technique d'assurance 14- Administration 2- Droit et lois	Nous vous recommandons de suivre les cours C11-C12-C13-C14-C120-C121 avant de faire ce cours.
C130	Le courtier et l'agent : notions fondamentales	20 UFC	18-Technique d'assurance 2-Conformité et pratique professionnelle	C11-C12-C13-C14
C131	Le courtier et l'agent : compétences avancées	20 UFC	20- Technique d'assurance	Nous vous recommandons d'avoir suivi le cours C130 avant de faire ce cours.
C132	Le courtier et l'agent : aspects pratiques de la gestion	20 UFC	16- Administration 4- Droit et lois	Nous vous recommandons de suivre les cours C11-C12-C13-C14-C130-C131 avant de faire ce cours.